

M. G. VAN CAUWELAERT
Directeur à la Direction des Monuments
et des Sites – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2328-0045/01/2004
N/Réf. : AVL/AH/WMB-2.20/s342
Annexe : 1 dossier dont 4 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue du Loriot, 41. Construction d'une annexe à l'arrière de la maison. Demande d'avis de principe.
Dossier traité par Mme M. Van Haelen

En réponse à votre courrier du 13/02/04, reçue le 16/02/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 18/02/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée défavorablement sur le projet tel qu'il est présenté.

En sa séance du 23/08/2000, la C.R.M.S. avait approuvé le principe d'ajouter une annexe en façade arrière de la maison sous réserve de respecter le vocabulaire architectural utilisé par J.J. Eggericx au Logis. Elle demandait de conserver les allèges et les baies de la façade arrière existante.

L'annexe proposée dans la demande s'intègre à l'architecture d'origine; elle est donc acceptable à cet égard. Malheureusement, la nouvelle organisation spatiale du rez-de-chaussée ne tient pas compte du dispositif des baies existantes (double porte à droite et fenêtre avec allège à gauche). La Commission demande de mieux répondre à sa demande formulée en 2000 et de revoir le dispositif en plan du rez-de-chaussée. La cheminée du salon devrait également être maintenue.

La C.R.M.S. demande également des garanties quant à la conservation des menuiseries actuelles.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président